

ID: 063-216302570-20230131-2023\_004-DE

# République Française Département du Puy de Dôme Commune d'OLBY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mardi 31 janvier 2023

Référence 2023 004

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération

Décisions sur la réalisation des travaux d'isolation de l'école, sur le plan de financement et sur la demande de subventions

Présents: M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, Mme GUILLAUME Michelle, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric.

Nombre de membres Qui ont Afférents Présents pris part au vote 15 11 15

Excusé(s) ayant donné procuration: Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir à M. ANDANSON Alain), M. NESME Emmanuel (pouvoir à M. OUVRARD Dominique), M. ACHARD Nicolas (pouvoir à M. GAUTHIER Samuel), Mme BONY Catherine (pouvoir à Mme MAZET LACOURT Noëlle)

#### Absent excusé:

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Date de la convocation 24 janvier 2023

Objet de la délibération : Décisions sur la réalisation des travaux d'isolation de l'école, sur le plan de financement et sur la demande de subventions

Date d'affichage 03 février 2023

Rapporteur: Samuel GAUTHIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vote Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Monsieur le Maire rappelle que l'Aduhme a réalisé le profil énergétique de la

préconisations notamment sur les bâtiments communaux.

La priorité n°1 concerne l'isolation de l'école comprenant l'ancien et le nouveau bâtiment. Il s'agit notamment de l'isolation des combles pour les deux bâtiments. Les travaux de menuiseries sont également préconisés au niveau de l'ancien bâtiment de l'école. A la suite de ce compte-rendu, diverses entreprises ont été sollicitées afin d'établir des devis pour la réalisation de ces travaux.

commune. Les résultats ont été présentés le 21 octobre 2022 avec diverses

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE **CLERMONT-FERRAND** Le : 02 février 2023

Le montant prévisionnel des travaux est le suivant sur la base des devis reçus à ce iour:

Et

Dublication ou notification

i ubilcation ou notineativ	711
du :	
03 février 2023	

ISOLATION DE L'ECOLE PUBLIQUE			
Nouveau bâtiment de l'école publique - Total	11 681,60 €		
Renfort de la charpente afin de soutenir l'isolation	6 472,00 €		
Isolation des combles	5 209,60 €		
Ancien Bâtiment de l'école publique – Total	44 164,32 €		
Changement des menuiseries	32 192,02 €		
Isolation des combles	11 972,30 €		

Imprévus et inflation 10%	5 584,99 €
	10, 3, 15, 35, 35, 31, 1
TOTAL INVESTISSEMENT HT	61 434,90 €



ID: 063-216302570-20230131-2023\_004-DE

#### Le plan de financement proposé est :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		nelles
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Isolation des combles ancien bâtiment	11 972,30€	Subvention État : DETR / DSIL	30 %	18 430,47 €
Menuiseries	32 196,02 €			
Isolation thermique des combles nouveau bâtiment	5 209,6 €€	Bonus énergétique	15%	9 215,23 €
Renfort pour isolation des combles du nouveau bâtiment	6 472,00 €		1370	9213,23 €
Imprévus et inflation 7%	5 584,99€	Subvention Conseil Départemental :	35 %	21 502,21 €
		FIC		
		Autofinancement	20%	12 286,98 €
TOTAL HT	61 434,90 €	TOTAL	100	61 434,90 €

### Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de la réalisation des travaux d'isolation de l'école publique pour un montant prévisionnel de 61 434,90€ HT
- VALIDE le plan de financement
- VALIDE les demandes de subventions pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 18 430,47 € dans la cadre de la DETR/DSIL, de 9 215,23 € dans le cadre du bonus énergétique et 21 502,21 € et 21 502,21 € dans le cadre du FIC auprès du Conseil Départemental.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

> Le Maire Samuel GAUTHIER